

laquelle chappe sera tenue dans ledit couvent comme relicaire pour avoir esté pourtée par ledit saint Vincens, et ne sera par cy-après pourtée par les prebstres officiantz du couvent ou estrangiers (1). »

Claude du Verdier fit son testament le 25 novembre 1649 (2), et mourut la même année, ou plutôt il y avait quarante ans qu'il était mort. Si, sur son âpre plateau de Valprivas, au milieu de ses paysans, il a réfléchi encore aux rêves de gloire qui avaient enchanté sa jeunesse, il a dû trouver quelque ironie dans sa destinée.

Il avait eu au moins quatre enfants; un fils aîné qui mourut au retour du siège de Montpellier, en 1622 (3); Gaspard-Béatrix du Verdier, héritier de Valprivas, de Lurieg et de Mauriac; Jacques-Antoine du Verdier, lieutenant d'une compagnie au régiment de Lyonnais; et une fille dont je ne connais ni le sort, ni même le prénom. Selon La Monnoye (4), il ne restait de sa postérité, en 1725, qu'une arrière-petite-fille, religieuse ursuline à Saint-Bonnet-le-Château.

REURE.

(A suivre).

---

(1) Arch. de la Haute-Loire, série H, fonds des Frères Prêcheurs. — Imprimé dans *la Haute-Loire*, 14 mars 1892.

(2) *Anc. Forez*, 2<sup>e</sup> année, p. 318.

(3) *Livre de raison de P. Boyer*, cité plus haut.

(4) Cité plus haut.